



Ayuntamiento de Valderrobres

Charte du Jumelage

Considérant qu'un jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits,

*Considérant les liens qui unissent les communes de **Lespignan** et de **Valderrobres** pour la mise en œuvre d'échanges d'ordre culturel, économique, social et sportif,*

Vu le code général des collectivités territoriales françaises, article L 1115-1,

*Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de **Lespignan** et **Valderrobres**,*

*Les villes de **Lespignan** et **Valderrobres**, acteurs européens convaincus, formulent le vœu d'entretenir des relations amicales au travers de diverses rencontres de leurs habitants et des représentants officiels.*

*Dans l'intention de renforcer les contacts déjà établis, de favoriser la compréhension entre les populations de **Lespignan** et **Valderrobres**, les maires des deux villes s'engagent à encourager les échanges en tous domaines et ceci d'un commun accord.*

Les villes soutiendront et coordonneront les rencontres et les projets. Un comité de jumelage sera chargé d'animer et de faire vivre ce jumelage.

Tel est l'objet de la présente charte qui sera portée à la connaissance des habitants des deux communes.

Fait à Lespignan, le 11 Mai 2025

Le Maire de Lespignan,

Jean-François Guibbert

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 15 MAI 2025

ID : 034-213401359-20250507-D2025_05_07_008-DE

El Alcalde de Valderrobres,

Carlos Boré Amela